Mis en ligne le 21/09/2022

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20220623-DEL22060-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

N° 22.060

Ville de Montigny Lès Cormeilles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE LA CONVOCATION : 17 juin 2022

Le jeudi 23 juin 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, 14 rue Fortuné-Charlot en séance publique à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 15 VOTANTS : 32

Etaient présents :
Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT AUBIN, Jacqueline HUCHIN, Adélaïde HAMITI, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Jimmy JOUHANET, Marie-Claire LETY, Hafid IABASSEN, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA

Excusés ayant donné pouvoir :
Jean-Claude BENHAIM donne procuration à Jean-Noël CARPENTIER, Miloud GOUAL donne procuration à Mohamed BOUROUIS, Monique LAMOUREUX donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Casimir PIERROT donne procuration à Annie TOUSSAINT, Tina RAMAH donne procuration à Marie-Claire LETY, Diénabou KOUYATE donne procuration à Bastien REDDING, Christine DENIS donne procuration à Hafid IABASSEN, Stéphane LARTIGUE donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Isabelle MOSER donne procuration à Thibault PETIT, Housman BATHILY donne procuration à Marcel SAINT AUBIN, Nassira BENOUARI donne procuration à Dalila KHORBI, Cécile RILHAC donne procuration à Jean-Noël CARPENTIER, Cyril JOLY donne procuration à Adélaïde HAMITI, Landry PERQUIS donne procuration à Jimmy JOUHANET, Uriell MARQUEZ donne procuration à Marcel SAINT AUBIN, Mustafa HECIMOVIC donne procuration à Ruffin KAPELA, Modeste MARQUES donne procuration à Manuela MELO

Absents :
Jeanne DOCTEUR, Atika LHOUM, Laurent LE LEUXHE

Secrétaire :
Monsieur Jimmy JOUHANET

****

Objet : Révision des tarifs municipaux et du quotient familial

La situation économique mondiale annoncée pour cette année va impliquer un niveau d'inflation en nette augmentation.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs, ajustés sur l'inflation pour maîtriser l'évolution du coût des charges, et quotients applicables à partir du 1er septembre 2022 tel qu'indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances en date du 15 juin 2022,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant que la Commune de Montigny-lès-Cormeilles mène depuis plusieurs années différentes mesures visant à soutenir le budget des familles vis-à-vis de l'accès aux services publics de la Ville, et ainsi à préserver le pouvoir d'achat des Ignymontains,

Considérant que depuis le 1er septembre 2020, tous les usagers ont ainsi bénéficié d'une réforme des quotients et d'une diminution de certains tarifs, la Commune se distinguant ainsi comme étant l'une de celles proposant les tarifs les moins chers du Val d'Oise,

Considérant que la situation économique nationale annoncée pour cette année va impliquer un niveau d'inflation en nette augmentation,

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs et quotients à compter du 1er septembre 2022 comme suit :

QUOTIENTS		
A	-	510,25 €
B	510,26 €	861,72 €
C	861,73 €	1 222,97 €
D	1 222,98 €	1 579,81 €
E	1 579,82 €	Et au-delà

Restauration scolaire

Quotient \ Tarifs par repas	**Tarifs**	**Tarifs des PAI**
A	0,79 €	0,67 €
B	1,12 €	0,95 €
C	1,45 €	1,23 €
D	1,78 €	1,51 €
E	2,10 €	1,78 €
IME de Montigny	3,41 €	-
Extérieurs ou non-inscrits à la restauration scolaire	9,60 €	-
Repas consommé sans réservation préalable	7,45 €	-
Personnel communal et enseignants du 1er degré	4,20€	-

Par mesure dérogatoire les familles n'habitant pas la Commune, dont l'enfant est scolarisé à Montigny-lès-Cormeilles, peuvent bénéficier d'un tarif au quotient familial.

Un tarif spécifique Projet d'Accueil Individualisé est mis en place pour les enfants répondant aux conditions suivantes : disposer d'un PAI avec l'Education Nationale pour raison de santé et avec la Ville pour la restauration, fournir le repas de l'enfant pour respecter les prescriptions médicales.

Centres de loisirs

TARIFS	FORFAIT Accueil matin	FORFAIT Accueil soir	HEURE Mercredi vacances
A	0,65 €	1,39 €	0,50 €
B	0,82 €	1,56 €	0,72 €
C	0,98 €	1,73 €	0,94 €
D	1,16 €	1,90 €	1,16 €
E	1,32 €	2,06 €	1,37 €
Majoration du tarif pour une prise en charge sans réservation	7,45 €		
Majoration du tarif par demi-heure commencée pour une prise en charge après 19 heures	7,45 €		

Par mesure dérogatoire, les familles dont l'enfant est scolarisé à Montigny-lès-Cormeilles mais n'habitant pas la Commune peuvent bénéficier d'un tarif au quotient familial pour les accueils du matin, du soir et du mercredi.

Séjours pendant les vacances scolaires :

Dans le cadre des activités menées pendant les vacances scolaires, la Ville propose à l'intention des enfants et des jeunes de la Commune, des séjours variés. Les participations familiales sont modulées en fonction du quotient familial selon les tableaux ci-après :

TABLEAU A					
QUOTIENT	A	B	C	D	E
% du COUT REEL	25,1%	41,2%	56,3%	72,4%	87,4%

Pour les familles bénéficiaires de l'Aide aux Vacances Enfants (AVE) prise en charge par la CAF avec un plafond de 350€ :

TABLEAU B	TRANCHES	
QUOTIENT	A	B
% DU COUT REEL	5,03%	10,1%

Une somme de 75 € par enfant inscrit sera demandée à chaque famille au titre de caution de réservation. Elle sera de 37,50 € par enfant pour les familles bénéficiant de l'AVE.

Les cautions ne sont pas remboursables exceptions faites pour les raisons médicales et les évènements familiaux graves dûment justifiés.

Une réduction de 10% sera appliquée à partir du deuxième enfant sauf pour les quotients A bénéficiant de l'aide maximale de la CAF.

En cas de retour anticipé du fait de la responsabilité de l'enfant, les frais de rapatriement seront à la charge des parents et le reliquat du séjour ne sera pas remboursable.

Sport

QUOTIENT	**Ateliers sportifs** **Tarifs à la semaine (sans les repas)**	**Ecole du sport** **Tarif à l'année**
A	44,15 €	78,25 €
B	49,45 €	87,45 €
C	56,07 €	96,62 €
D	64,68 €	105,82 €
E	68,50 €	108,30 €
EXTERIEUR	97,00 €	167,62 €
	Ateliers sportifs	
Enfants en situation de handicap	5,30€ par demi-journée, sans restauration	

Réduction de 50 % à partir du 2ème enfant pour les ateliers sportifs et l'école des sports.

Pour l'école du sport, les inscriptions prises après le 1er trimestre de fonctionnement, feront l'objet d'un tarif calculé au trimestre.

Location de box à vélo

Tarif de location par an : 24,00 €

Location de vélos

	Vélo traditionnel	Vélo avec assistance électrique
Location 1 mois	10,55 €	42,55 €
Location 3 mois	21,10 €	84,55 €
Location 6 mois	31,70 €	158,55 €
Location 12 mois	52,80 €	211 €

Location d'un jardin familial

	Badge d'accès à la borne à eau	21 €.

Tranche parcellaire	45 à 54 m²	57 €
	55 à 64m²	70 €
	65 à 74 m²	82 €
	>75m²	95 €

Forfait entretien jardins familiaux

Tranche parcellaire	45 à 54 m²	158 €
	55 à 64m²	189 €
	65 à 74 m²	221 €
	>75m²	252 €

Salles municipales disponibles à la location

Salles		Tarifs
Salle de spectacle du Centre Culturel Picasso		2 000 € Dont 600 € d'arrhes
Salle Robert Ménière	Du vendredi 12h Au samedi 10h	144 € (43 € d'arrhes)
	Du samedi 12h Au dimanche 17h	188 € (56 € d'arrhes)
	Du vendredi 12h au dimanche 17h	376 € (arrhes 112 €)
Grande salle du CIEL	En période scolaire : du vendredi 12h au samedi 10h	276 € (arrhes 82 €)
	En période scolaire : du samedi 12h au dimanche 17h	365 € (arrhes 109 €)
	En période scolaire : du vendredi 12h au dimanche 17h	729 € (arrhes 218 €)
	En période de vacances scolaires : du samedi 8h au dimanche 17h	442 € (arrhes 132 €)
Salle René-Char		700 € dont 210 € d'arrhes

L'heure de dépassement supplémentaire :

- 50 € par heure supplémentaire

Montant forfaitaire pour ménage non réalisé ou partiellement réalisé : 200 €

Cinéma

Entrée cinéma tout public	3,90 €
Entrée cinéma tarif réduit abonnements	2,20 €
Entrée cinéma tarif soirées spéciales	2,20 €
Entrée cinéma tarif scolaires et groupes	2,80 €
Ateliers d'animation / masterclass	2,60 €
Entrée Ecole et Collège au cinéma	2,60 €
Entrée Comédie Française au cinéma	5,25 €
Carte d'abonnement cinéma	6.50 €

Ateliers vidéo par trimestre	23,20 €
Ateliers vidéo vacances	12,70 €

Spectacles

Catégories	**Tarifs pleins**	**Tarifs réduits Ignymontains**	**Tarifs étudiants/moins de 25 ans/demandeurs d'emploi**	**Tarifs unitaires du billet pour l'achat de 4 spectacles**
Catégorie A	35,50 €	30,50 €	25,50 €	25,50 €
Catégorie B	25,50 €	20,50 €	15,50 €	15,50 €
Catégorie C	20,50 €	15,50 €	10,50 €	10,50 €
Catégorie D	15,50 €	10,50 €	10,50 €	
Catégorie E	8,50 €	5 €		
Catégorie F	5,50 €	3,50 €		
Tarif spécial spectacle « évènement »	15,00 €			

Spectacles programmés dans le cadre scolaire :

Spectacles scolaires Montigny : 2,60 €

Spectacles scolaires hors Montigny : 3,10 €

Les tarifs des spectacles sont appliqués par saison culturelle et non pas par année civile.

Ecole de musique

Pour le règlement, deux formules sont proposées aux usagers de l'école de musique : le tarif annuel ou le forfait mensuel.

Tarif annuel

Quotient	Eveil musique ou danse	Initiation musique ou Danse/1 PC	2 pratiques collectives (PC)	Formation Danse, voix ou musique + 1PC/Eveil ou initiation musique et danse
A	75 €	120 €	133,69 €	167,75 €
B			174,13 €	208,20 €
C			211,89 €	245,96 €
D			249,66 €	283,73 €
E			287,43 €	321,50 €
EXTERIEUR	150 €	240 €	536,74 €	597,03 €

Quotient	Formation Danse, voix ou musique + 2 PC	2 formations Danse, voix ou musique + 1 PC	2 formations Danse, voix ou musique + 2 PC	3 formations Danse, voix ou musique + 1 PC
A	213,64 €	258,20 €	313,91 €	334,20 €
B	278,27 €	304,72 €	408,87 €	435,31 €
C	338,63 €	370,81 €	497,56 €	529,74 €
D	398,99 €	436,90 €	586,23 €	624,11 €
E	459,36 €	502,55 €	671,47 €	718,12 €
EXTERIEUR	866,44 €	1 084,21 €	1 408,55 €	1 626,32 €

Le tarif annuel est payable en une fois, soit la totalité de l'année scolaire en cours. Pour les inscriptions en cours d'année, le tarif est appliqué au *prorata temporis*.

Le forfait mensuel

Ce forfait mensuel est payable du mois d'octobre au mois de juin de l'année scolaire en cours pour un total de 9 mensualités, puis au *prorata temporis* à partir du mois de janvier:

	Eveil musique ou danse	Initiation musique ou Danse/1 PC	2 pratiques collectives (PC)	Formation Danse, voix ou musique + 1PC/Eveil ou initiation musique et danse
A	8,34 €	13,34 €	14,86 €	18,64 €
B			19,35 €	23,13 €
C			23,54 €	27,33 €
D			27,74 €	31,52 €
E			31,93 €	35,72 €
EXTERIEUR	16,67 €	26,67 €	59,64 €	66,34 €

Quotient	Formation Danse, voix ou musique + 2 PC	2 formations Danse, voix ou musique + 1 PC	2 formations Danse, voix ou musique + 2 PC	3 formations Danse, voix ou musique + 1 PC
A	23,74 €	26,69 €	34,88 €	37,13 €
B	30,92 €	33,86 €	45,43 €	48,37 €
C	37,62 €	41,20 €	55,28 €	58,86 €
D	44,33 €	48,54 €	63,14 €	69,34 €
E	51,04 €	55,84 €	74,61 €	79,79 €
EXTERIEUR	96,27 €	120,47 €	156,50 €	180,71 €

Badge non rendu à l'école de musique à l'issue des enseignements de l'année : 50 €

Mon collège en poche (tarif annuel) porté par le service Prévention

A	24,42 €
B	33,65 €
C	44,70 €
D	58,16 €
E	75,98 €

Activités du service jeunesse

Catégorie de l'activité	1	2	3 (sorties avec car)	4 (atelier hebdo)	Stages	Week-end	Mini-séjours	Séjours
QUOTIENT (Tarif en €)				Tarif mensuel				
A	1,35	2,71	5,94	7,72 €	1,11	29,48	16,14	49,91
B	1,98	3,97	8,76		1,63	43,23	22,20	73,54
C	2,60	5,11	11,55		2,15	56,76	28,32	96,93
D	3,24	6,39	14,40		2,68	70,52	34,50	120,96
E	3,86	7,65	17,23		3,22	84,04	40,72	144,77

Les catégories des activités seront fixées en fonction de leur coût réel.
Les séjours sont payés en deux fois, 50 % lors de la validation de l'inscription puis 50 % le mois suivant le retour du séjour.

Sorties familiales :
Les tarifs concernant les sorties familiales sont :

- Gratuit pour les moins de 6 ans,
- 3,94 € pour les 6-15 ans,
- 6,75 € à partir de 16 ans.

Montigny'scol :
15,08 euros par an et par enfant
Gratuité pour les enfants qui résident à Montigny-lès-Cormeilles, entrant en 6e et en seconde.

Espace de pratique musicale à Nelson-Mandela:

Nature de l'activité	Tarif horaires		Tarif demi-journée (3 heures consécutives)		Tarif journée (6 heures consécutives)	Tarif journée (6 heures consécutives)
	Ignymontains	Non-Ignymontains	Ignymontains	Non-Ignymontains	Ignymontains	Non-Ignymontains
Location salle élève/groupe inscrit à l'école de musique	Gratuité					
Location de la salle équipée	10,50 €	15,75 €	21 €	37 €	42 €	63 €
Location de la salle avec technicien pour enregistrement	15,75 €	21 €	26,50 €	42 €	55,35 €	79,95 €

Cimetières

Concessions de 15 ans	143,88 €
Concessions de 30 ans	359,17 €
Concessions de 30 ans doubles	720,48 €
Concessions de 30 ans cinéraires	289,89 €
Cases de columbarium de 15 ans	695,97 €
Redevance de superposition de corps, de réduction et de réunion de corps	31,97 €
Mise en caveau provisoire	42,16 €
Vacations de police funéraire	21,32 €

Espaces publics

Libellé	Tarifs
Convoyeurs de fond	600 €/an
Théâtre ambulant, manèges forains ou cirque de 1 à 20m²	Forfait = 67,10 €/an/unité
Si surface de 21 à 50 m²	Forfait 100,10 €/an/unité
Si surface de 51 à 150 m²	Forfait 201,30 €/an/unité
Si surface> 151 m²	Forfait 279,40 €/an/unité
Manège enfantin	Durée 55 €/durée
Exposition véhicule forfait par véhicule exposé	150 €/an
Echafaudage	2 €/ml de façade/semaine sans prorata
Palissades- emprise de chantier sur domaine public	7 €/m² emprise au sol / semaine sans prorata
Signalisation ou barrières posées par la ville pour un tiers	4 €/jour/ml
Chapiteaux, tentes, estrades, chalet en bois et divers de vente et d'exposition, bureau de vente de promotion immobilière	700 €/mois
Prise de vue cinéma ou photo	70 €/h en semaine
Prise de vue cinéma ou photo	250 €/h le week-end et jour férié
Occupation du domaine public sans but lucratif ni commercial	Gratuit
Mobilier Urbain (emprise au sol)	35 €/m²/an
Emprise de chantier sur trottoir	Gratuit
Grue	Gratuit
Benne à gravats, grue mobile et nacelle élévatrice	Gratuit
Camion de déménagement	Gratuit
Occupation place de stationnement	Gratuit
Création ou modification de bateau	Gratuit
Terrasse air libre y compris les séparations	35 €/m²/an sans prorata
Terrasse air libre saisonnière	12 €/m² pour 3 mois. Si la durée d'occupation est plus longue, il sera fait application du tarif Terrasse air libre.
Occupation du sol de la voie publique (sable, matériaux de construction autres que bennes)	4,50 €/m²/semaine sans prorata sans utilisation de place de stationnement
Occupation du sol de la voie publique (sable, matériaux de construction autres que bennes)	5,50 €/m²/semaine sans prorata avec utilisation de place de stationnement
Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation délivrée	100 €/jour après mise en demeure
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisé	250 €/ jour après mise en demeure de retrait
Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public (en supplément du tarif d'occupation du domaine public)	70 €/jour après mise en demeure de régularisation

Communication

Insertions publicitaires dans le magazine municipal, montant par insertion	HT	TTC	TVA
2e de couverture			
1 page 22x27,5 cm	1 437,15 €	1 724,58 €	20%
1/2 page 22x13,5 cm	829,13 €	994,96 €	20%
3e de couverture			
1 page 22x27,5 cm	1 326,60 €	1 591,92 €	20%
1/2 page 22x13,5 cm	773,85 €	928,62 €	20%
1/4 de page 11x6,87 cm	442,20 €	530,64 €	20%
4e de couverture			
1 page 22x27,5 cm	1 658,25€	1 989,90 €	20%
1/2 page 22x13,5 cm	844,40 €	1 061,28 €	20%
Pages intérieures			
1 page 22x27,5 cm	1 216,05 €	1 459,26 €	20%
1/2 page 22x13,5 cm	663,30 €	795,96 €	20%
1/4 de page 11x6,87 cm	497,48 €	596,98 €	20%
1/8 de page 11x3,4 cm	193,47 €	232,16 €	20%

Insertions publicitaires pour le guide des associations, montant par insertion	HT	TTC	TVA
2e de couverture			
1 page 15x21 cm	884,40 €	1 061,28 €	20%
1/2 page 15x10,05	442,20 €	530,64 €	20%
3e de couverture			
1 page 15x21 cm	773,85 €	928,62 €	20%
1/2 page 15x10,05	386,93 €	464,32 €	20%
4e de couverture			
1 page 15x21 cm	1 105,50 €	1 326,60 €	20%
1/2 page 15x10,05	663,30 €	795,96 €	20%
Pages intérieures			
1 page 15x21 cm	663,30 €	795,96 €	20%
1/2 page 15x10,05	331,65 €	397,.98 €	20%

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :
-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
-la date de sa publication
-ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

VILLE DE MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES · 95370 ·

Marcel SAINT AUBIN